



CAZIN PERROCHAUD  
association

# MECS La Forestière

Projet d'établissement

2024-2028



# Sommaire

---

L'édito du Président	page 4
Nos missions	page 7
Le public	page 11
L'accompagnement	page 16
Qualité et bientraitance	page 24
Les professionnels	page 29

# L'édito du Président

Le projet d'établissement est la déclinaison opérationnelle du projet Associatif.

L'Association Cazin Perrochaud a pour mission de répondre à des besoins identifiés sur les différents territoires mais l'essence même de cette mission, c'est d'accompagner les personnes et de favoriser leur inclusion sociale et sociétale

Au fil des pages de ce document, vous allez découvrir comment sont mises en pratique les valeurs de l'Association Cazin-Perrochaud telles qu'affirmées dans le projet associatif 2022 - 2027

Il me semble important de les rappeler :

Laïcité, Non lucrativité ; Humanisme ; Bienveillance et Solidarité.

Défendre, promouvoir, partager et appliquer ces valeurs c'est ce qui sous-tend le travail de tous les professionnels de l'établissement.

Les femmes et les hommes qui œuvrent auprès des usagers sont comme vous et moi, contrariés un jour, enjoués un autre, avec leurs joies et leurs peines...mais ils ont un point commun : la passion de leurs métiers !

Ce document, ils l'ont établi ensemble.

La lecture de ce projet vous fera découvrir qui ils sont, ce qu'ils font, quels sont leurs projets.

Il répond aux orientations définies par le Conseil d'Administration et en particulier la première d'entre elles : L'autodétermination ! Chaque usager doit être auteur et acteur de sa vie.

Il est donc essentiel de favoriser sa participation et celle de sa famille pour une véritable co-construction de son parcours de vie.

Ce document illustre l'attention portée aux personnes accompagnées et décrit les moyens et les actions pour que les orientations associatives se traduisent pour elles au quotidien.

Enfin, ce projet intègre la démarche Qualité. Le SMQ (Système de Management de la Qualité) permet d'assurer le suivi, le traitement des actions liées à la bienveillance, à la qualité de vie au travail et à la démarche de progrès dans tous les domaines.

C'est sur ce capital humain et ces valeurs partagées que l'Association Cazin-Perrochaud assure sa pérennité et poursuit son action depuis plus de 130 ans.

Alors je vous en souhaite bonne lecture !

**Le Président**  
**Jean-Bernard CYFFERS**

## Qui sommes-nous ?

Créée en 1892 et reconnue d'Intérêt Général, l'Association intervient dans les domaines du handicap moteur chez l'enfant et l'adulte, des troubles du comportement chez l'enfant et le domaine social de la petite enfance.

# 480

Personnes  
accompagnées



# 15

Etablissements  
& services



# 450

Salariés



## Nos territoires d'intervention

- ▶ Calaisis
- ▶ Bassin minier
- ▶ Boulonnais
- ▶ Montreuillois



# Nos valeurs

---

Chacune des valeurs partagées constitue le socle de notre action, y adhérer et les respecter permet la cohérence des actions entreprises.

## Laïcité

Garantir à chacun le respect de ses croyances et convictions sans aucune forme de discrimination.

## Humanisme

Affirmer la valeur et la dignité de l'être humain dans le respect de la devise de la République : Liberté, Egalité, Fraternité.

## Non-lucrativité

Un engagement humaniste et citoyen dans une logique d'utilité publique.

## Bienveillance

Reconnaître chacun pour ce qu'il est et non pour ce que l'on voudrait qu'il soit.

## Solidarité

Une relation sociale équitable qui promeut le bien vivre ensemble.



---

# NOS MISSIONS

---

PROJET D'ETABLISSEMENT 2024-2028



La Pouponnière « La Forestière » assure l'accueil d'enfants confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance afin de les protéger et de préserver leurs droits à l'éducation en raison des difficultés temporaires ou plus durables que rencontrent leurs parents.

A ces fins, « La Forestière » offre aux enfants un accompagnement quotidien, dans un cadre chaleureux et bienveillant dont le but vise la protection physique et morale et une socialisation et un épanouissement.

L'enfant trouve à « La Forestière » les conditions propices répondant aux besoins de santé, de sécurité, d'équilibre psychique et affectif, d'éducation et de prévention et de protection.

Les liens familiaux, dans le respect du droit des parents doivent être maintenus où recréés, sauf situation où l'intérêt premier de l'enfant ne saurait être préservé.

## Réglementations et repères juridiques

---

**La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE)**, ou Convention relative aux droits de l'enfant, est un traité international adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989

**La Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002** Rénovent l'action sociale et médico-sociale en France, renforçant les droits des usagers et introduisant des exigences de qualité dans les services. Elle vise à promouvoir l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, et à garantir l'égalité de traitement. La loi met un accent particulier sur la participation des usagers dans les décisions les concernant et sur l'évaluation des établissements et services.

**La Loi n° 2007-293** du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance

**La Loi du 14 mars 2016** relative à la protection de l'enfant

**Le Décret n° 2007-230 du 20 février 2007** relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans

**Le code civil avec ses articles 375 et 375-8** relatif à l'enfance en danger

**L'article L312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles**

# Agréments et habilitations

---

L'autorité de contrôle et de tarification de l'établissement est le Conseil Départemental du Pas-de-Calais qui dispose de la compétence « enfance/famille »

La capacité d'accueil de la Pouponnière est de :

- 10 places d'Internat
- 1 place d'Accueil d'Urgence
- 2 places d'Accueil de Jour

L'Etablissement propose également 3 dispositifs d'Accompagnement :

Le Dispositif d'Accompagnement des Familles a pour objectif de maintenir les liens familiaux des enfants accueillis en famille d'Accueil ou en Etablissement.

Le Dispositif Attente Active permet le repérage précoce chez les enfants de 2 à 5 ans de troubles du comportement et accompagnement des enfants et de leurs familles dans le but d'éviter l'évolution vers un handicap.

Le Dispositif Accueil de Jour propose un accompagnement en journée à des enfants de 0 à 6 ans en attente d'un lieu d'accueil pérenne.

---

# LE PUBLIC

---

PROJET D'ETABLISSEMENT 2024-2028



### 3.1 LE PUBLIC ACCUEILLI EN INTERNAT ET EN ACCUEIL DE JOUR

Les enfants sont confiés par le Service Départemental de l'ASE dans le cadre d'une protection administrative ou d'une protection judiciaire au titre de l'Enfance en danger.

La Pouponnière accueille des enfants de la naissance à 6 ans dont les familles se trouvent en difficultés. En effet, elles ne peuvent seules ou avec le recours de proches ou suite aux échecs des dispositifs de maintien à domicile, assumer l'accompagnement de leurs enfants.

Les motifs du placement des enfants sont multiples. Certaines problématiques peuvent se cumuler et induire des carences éducatives et affectives chez l'enfant. Les motifs les plus fréquents, sont :

- Les mauvais traitements à enfants (maltraitance physique, psychologique et/ou sexuelle)
- Les violences conjugales
- Les difficultés liées à la santé mentale ou à la présence d'une déficience intellectuelle chez un ou les deux parents
- Les conduites addictives
- L'incarcération
- Le défaut de soins et/ou un problème d'hygiène important
- L'impossibilité à maintenir le placement de l'enfant en famille d'accueil
- Les carences éducatives

Les enfants accueillis peuvent être porteurs d'un handicap (Trouble du Spectre de l'Autisme, déficiences Intellectuelles...) ou d'une pathologie nécessitant un suivi médical spécifique.

### 3.2 LE PUBLIC ACCUEILLI EN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

Les enfants accompagnés par le Dispositif d'Accompagnement des Familles sont âgés de 0 à 18 ans. Ce dispositif permet de maintenir le lien avec la famille élargie (grands-parents, frères et sœurs...).

### 3.3 LE PUBLIC ACCUEILLI EN DISPOSITIF ATTENTE ACTIVE

Les enfants accompagnés au sein du Dispositif Attente Active sont âgés de 2 à 5 ans et domiciliés sur le territoire du Boulonnais. Ils présentent des difficultés non identifiées et non prises en charge telles que des troubles du comportement à type d'opposition, de retards de langage, de difficultés de concentration, difficultés relationnelles, agressivité etc..

### 3.4 LE PUBLIC ACCUEILLI EN ACCUEIL DE JOUR

Les enfants sont âgés de la naissance à 6 ans et accueillis du lundi au vendredi de 9H00 à 17H00 dans l'attente d'une place d'accueil pérenne.

### 3.5 EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS

La Pouponnière accueille de très jeunes enfants qui, en fonction de leur âge et de leur développement, ne possèdent pas le langage verbal, ou n'ont pas encore acquis la capacité à exprimer des demandes ou des besoins. Parfois, il existe conjointement des difficultés parentales (carences, déficiences intellectuelles...)

La participation de l'enfant à leur projet personnalisé peut être requise selon le contexte.

#### la commission restauration

Elle s'effectue au travers de la présence des enfants en commission restauration qui se réunit deux fois par an mais aussi au travers du choix d'un menu 1 fois par mois grâce à des photos représentant des plats que l'enfant peut choisir.



#### La participation des enfants à l'aménagement de leur espace de vie privatif

l'enfant est sollicité dans le choix de la décoration de sa chambre. La participation des enfants dans le choix des activités et sorties : l'enfant est sollicité dans les choix des activités et des sorties.



### 3.6 EXPRESSION, PARTICIPATION ET RELATIONS AVEC LA FAMILLE ET L'ENTOURAGE

Le maintien des relations avec les familles et l'entourage est une préoccupation constante dans l'accompagnement à la maison d'enfants mais il est obligatoire qu'il se fasse dans le respect de la mesure judiciaire en cours. En effet, « la place qui revient à chaque parent doit être déterminée et les éventuelles limites posées à l'exercice de l'autorité parentale doivent être connues des professionnels : décision, judiciaire organisant l'exercice, délégation, retrait.. »

Les parents sont invités à échanger avec les professionnels pour leur permettre d'élaborer le projet personnalisé de l'enfant.

Les relations entre l'enfant et ses parents, ou son entourage familial proche (grands-parents, frères et sœurs...) sont maintenues dans le respect de la décision administrative ou judiciaire et peuvent prendre différentes formes :

- **Les appels téléphoniques,**
- **Les courriers,**
- **Le cahier de liaison parents-Pouponnière**
- **Les visites des parents,**
- **Les visites de la fratrie,**
- **La possibilité des parents d'assister aux différents rendez-vous médicaux,**
- **scolaires,...**

La possibilité est donnée aux parents de participer à différents événements festifs : journée associative, fête de Noël... qui sont des moments plus ludiques et des occasions plus aisées pour les parents de s'exprimer.

Les parents peuvent participer aux concertations semestrielles et aux Conseils de Vie Sociale semestriels.

## **Le Conseil de Vie Sociale**

En vertu de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002, les établissements du secteur social ou médico-social sont tenus de mettre en place des instances de participation permettant l'expression des usagers et/ou des familles. La Pouponnière a fait le choix de mettre en place un Conseil de Vie Sociale.

Ces réunions ont pour but de permettre aux parents de s'exprimer sur leur relation avec la structure et l'équipe pluridisciplinaire et de poser d'éventuelles questions relatives au fonctionnement général de l'établissement.

Elles permettent également aux parents de prendre connaissance des projets éducatifs en cours et à venir menés avec l'ensemble des enfants accueillis, de visualiser les réalisations issues de ces projets (photos, dessins, tableaux, activités manuelles diverses, ...), d'évoquer les enquêtes de satisfactions remplies au cours du séjour des enfants et les questions de la boîte à idées et suggestions.

## **La boîte à idées et suggestions**

Placée dans le hall d'accueil, cette boîte permet aux parents de déposer leurs remarques, leurs questions sur le fonctionnement de l'établissement, ou leurs idées sur l'accompagnement proposé à leur enfant.

## **Les enquêtes de satisfaction**

Elles sont réalisées une fois par an auprès des parents dont l'enfant est présent sur la structure depuis plus de 3 mois. Un accompagnement personnalisé est proposé aux parents ayant des difficultés au niveau de la lecture, de l'écriture ou encore de la compréhension.

Les résultats de l'enquête sont présentés au Conseil de Vie Sociale.

---

# L'ACCOMPAGNEMENT

---

PROJET D'ETABLISSEMENT 2024-2028



## 4.1 L'OFFRE DE SERVICE

La Pouponnière fonctionne en internat complet et en dispositifs. Elle accueille des enfants de la naissance à 6 ans. Elle leur permet de se « poser », d'avoir rapidement un cadre rassurant dans un environnement bienveillant et de bénéficier d'une prise en charge pluridisciplinaire de par la présence sur le site d'un plateau technique dédié à l'accueil de la petite enfance.

### L'accueil de l'enfant en Internat

Il s'agit d'un accueil à temps complet avec maintien ou non du lien familial, selon la décision du magistrat.

L'accueil en établissement permet, au regard de sa dimension et de son cadre sécurisant, maternant et contenant, d'offrir à l'enfant les conditions optimales pour l'aider à se reconstruire et grandir avec son histoire.

### Le dispositif d'Accueil d'Urgence

Il s'agit d'un accueil sollicité par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance. Un protocole réglemente ce Dispositif d'Accueil d'Urgence (DAU) et ses modalités de mise en œuvre.

### Le dispositif d'Accueil de Jour

Il s'agit de proposer un accueil bienveillant dans des locaux adaptés, de 9h à 17h du lundi au vendredi, pour 2 enfants maximum du territoire du Boulonnais, âgés de 0 à 6 ans, en attente de placement.

### Le dispositif d'Accueil des Familles

Le dispositif a pour mission de :

- Maintenir les liens familiaux au sein des fratries, avec la famille élargie pour des enfants sans limite d'âge, accueillis en famille d'accueil ou en établissement par le biais de visites médiatisées ou semi-médiatisées en lieu neutre.

- Accompagner à la parentalité à domicile dans le champ de la petite enfance

L'organisation des visites se fait selon un planning établi et fonctionne de 9h à 17h du mardi au samedi sur 45 semaines. Ce dispositif est réservé aux MDS du Boulonnais. Il est sollicité par une demande de prise en charge effectuée par les référents des différents services de la MDS. Une fois validée par la direction de l'établissement, une présentation de la situation a lieu par les référents.

Si il s'agit d'une action à la parentalité, le professionnel rencontre le ou les parents pour échanger sur les modalités d'accompagnement et présenter le dispositif.

### Le dispositif d'Attente Active

Il s'adresse à des parents dont l'enfant est en attente d'un parcours de soins, et rencontrant des difficultés pouvant mettre en danger la sécurité, la santé et l'intégrité de l'enfant. Il fonctionne sous forme d'ateliers animés par un binôme : éducateur spécialisé référent du DAA et un professionnel art-thérapeute, psychologue, psychomotricienne, orthophoniste. Les ateliers sont programmés sur 7 sites du territoire du Boulonnais et ont lieu de 9h à 11h à raison de 2 ateliers /mois /par site. Ils permettent de travailler les relations parents/enfants, de soutenir les capacités éducatives des parents, de réaliser des observations qui permettront d'apporter un éclairage aux professionnels de santé pour le parcours de soins à venir.

## 4.2 LES MODALITES D'ADMISSION

### L' admission en internat

Le séjour de la Pouponnière est une étape de la vie de l'enfant et s'inscrit dans son histoire. L'accompagnement de l'enfant et de sa famille s'envisage donc dès la préparation à l'accueil. Au-delà d'un lieu d'hébergement, la Pouponnière est un lieu où l'enfant doit poursuivre son développement.

#### La préparation à l'accueil et l'accueil :

Dans la mesure du possible, l'accueil d'un enfant nécessite une adaptation progressive pour préparer au mieux son arrivée et atténuer l'impact de la séparation.

#### La préadmission :

Elle permet à l'équipe de la Pouponnière et à l'Aide Sociale à l'Enfance de vérifier la pertinence de la demande au regard des critères d'admission, des prestations délivrées par la Pouponnière et de la réponse au projet de vie de l'enfant.

La préadmission permet de :

- Reformuler les attendus du juge s'il s'agit d'une ordonnance de placement provisoire et si l'audience a déjà eu lieu.
- Faire connaissance avec la famille ou la famille d'accueil, évoquer son histoire et les motifs du placement.
- Présenter la composition de l'équipe et les prestations d'accompagnement de la Pouponnière.
- Recueillir les informations administratives, juridiques et médicales de l'enfant.
- Mettre en place un temps d'observation de l'enfant au sein du groupe de vie.
- Dédramatiser la notion de placement aux yeux des parents et de l'enfant en :
  - Verbalisant, par des mots simples leur histoire et leur situation,
  - Reconnaisant les parents en tant que parents quelles que soient les raisons de la séparation,
  - Accompagnant ces derniers sans porter de jugement.

Dans le cas d'un accueil administratif, la famille reste décisionnaire dans le choix du lieu d'accueil et de la durée de placement.

#### L'admission :

Premier temps fort de l'accueil de l'enfant, l'admission offre l'opportunité à l'équipe de :

- Echanger avec la famille sur ses habitudes de vie (rituels par exemple, jouets préférés, apport de vêtements personnels, sommeil, habitudes alimentaires, suivi de santé...). Celles-ci consignées avec un professionnel de la Pouponnière et le parent dans un document spécifique.
- Remettre à la famille les différents documents qui constituent le dossier d'admission tels que : le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement, le contrat de séjour. C'est lors d'une nouvelle rencontre quinze jours plus tard que ces documents sont complétés et co-signés avec la famille.
- Faire visiter l'établissement à l'enfant et à sa famille et ainsi se familiariser avec son lieu de vie.
- Mettre l'accent sur les compétences des parents en les mettant au cœur de la construction du projet de leur enfant.
- Définir avec le référent socio-éducatif et la famille, en adéquation avec la décision judiciaire, des temps de visites et d'hébergements à domicile.
- Elaborer le projet initial avec le référent socio-éducatif, les parents, et l'équipe pluridisciplinaire.

## L'admission au Dispositif d'Accueil d'Urgence

Il s'agit d'accueillir sans délai un mineur confié à l'ASE ou de réorienter un mineur déjà confié à l'ASE en raison d'une situation de crise. La durée d'accueil est fixée à 2 mois maximum, éventuellement prolongée de 15 jours en fonction du projet d'orientation du mineur.

Le déroulement de l'accueil respecte les étapes suivantes :

- L'accueil
- La rencontre à J+3
- La rencontre à J+ 30 pour définir une proposition d'orientation
- La rencontre à J+ 60 pour acter le projet de sortie de l'enfant du dispositif

## L'admission au sein du Dispositif d'Accompagnement des Familles

Une demande d'accueil sur le Dispositif est rédigée par la MDS du Boulonnais et adressée à l'établissement.

## L'admission de l'Accueil de Jour

L'accueil de Jour est ouvert du lundi au vendredi de 9h/17h pour 2 enfants maximum suite à la réception d'une fiche de saisine rédigée par les MDS du Boulonnais.

## L'admission au sein du Dispositif d'Attente Active

La prise de contact téléphonique auprès de l'éducatrice référente du DAA qui vérifie les critères d'admissibilité puis inscription de l'enfant et de sa famille dans un des ateliers du secteur géographique des parents.

## 4.3 L'ORGANISATION INTERNE DE L'OFFRE DE SERVICE ET DES PRESTATIONS

### L'organisation interne et les prestations en internat

La Maison d'Enfants offre un lieu bienveillant avec des repères stables dont les objectifs s'organisent autour de 3 dimensions :

Vis-à-vis de l'enfant, il s'agit de :

- Prendre en compte ses besoins dans le cadre de projets personnalisés au travers d'évaluations du comportement et du développement psychoaffectif de l'enfant (bilans pluridisciplinaires),
- L'aider à mieux vivre la séparation grâce à une action quotidienne, à un travail éducatif, pédagogique et thérapeutique, un travail autour de la socialisation et de la scolarisation. La petite dimension de la structure permet d'apporter à l'enfant un environnement maternant et sécurisant favorisant la relation affective. Les troubles de l'attachement et de la personnalité trouvent une réponse dans l'accompagnement pluri professionnel.
- Préparer, selon le projet, son retour en famille, son départ en famille d'accueil, en famille d'adoption ou vers un autre établissement.

Vis-à-vis des parents, il s'agit de :

- Faire respecter le cadre de la mesure de placement et de protection,
- Leur permettre d'exercer leurs droits et leurs devoirs de parents pendant le placement.
- Avoir un dialogue en toute transparence avec la famille pour établir une relation de confiance
- Les associer au projet personnalisé de leur enfant.
- Maintenir des liens indispensables à l'évolution et à l'avenir de l'enfant, tout en respectant les attendus du jugement.
- Les préparer à un retour éventuel de leur enfant à chaque fois que cela est possible.

A l'égard des référents socio-éducatifs, il s'agit de :

- Développer un travail de partenariat en élaborant et en validant conjointement le projet de l'enfant et l'accompagnement de sa famille tout au long de son parcours à la Pouponnière, dans une volonté de sécuriser le parcours de l'enfant.
- Emettre un avis argumenté sur le type d'orientation correspondant le mieux à la situation de l'enfant.
- Le suivi de santé de l'enfant

A l'accueil et à la sortie, l'enfant bénéficie d'un examen médical qui sera envoyé au médecin PMI.

### **Le dossier informatisé de l'enfant**

Ce dossier rassemble les documents utiles au suivi de santé de l'enfant, à savoir :

- L'autorisation d'opérer signée par les parents
- L'autorisation de soins
- L'examen d'entrée et l'examen de sortie
- Les traitements en cours
- Les ordonnances
- Les comptes rendus médicaux

Au cours de son séjour à la Pouponnière, l'enfant rencontre régulièrement le médecin pour les suivis obligatoires en lien avec son âge. A ces examens, peuvent s'ajouter les consultations et suivis : orthophoniste, ophtalmologiste, orthoptiste, neuro-pédiatre, ORL, dentiste, etc... Lors des rendez-vous médicaux, l'enfant est accompagné par une auxiliaire de puériculture référente assurant une présence rassurante auprès de l'enfant. Le carnet de santé est renseigné après chaque consultation ou examen garantissant ainsi la traçabilité et la continuité du suivi de santé.

### **Le bilan psychologique**

Un bilan psychologique est une photographie du fonctionnement intellectuel et affectif de l'enfant, à un moment précis de son développement.

C'est un outil utile dans la prise en charge des usagers. En effet, il permet une meilleure compréhension du mode de fonctionnement, du raisonnement ainsi que de la personnalité.

L'objectif est de mettre en exergue les diverses potentialités de l'enfant, dans sa singularité, avec ses ressources et ses difficultés. Aussi, le bilan psychologique est un élément sollicité au sein du dossier MDPH, pouvant fournir, des informations pertinentes quant aux possibles prises en charge de l'enfant (accompagnement, projets de scolarisation, lieux de vie).

La réalisation des bilans psychologiques s'appuie sur :

- La passation d'échelles et de tests psychométriques standardisés et adaptés dans l'évaluation des jeunes enfants (test d'efficacité intellectuelle, tests projectifs)
- L'utilisation de divers outils (jeux, dessins)
- Les observations et l'analyse clinique du psychologue

Le bilan permet de déterminer si l'enfant aura besoin ou non d'une prise en charge par la suite, et également de mettre en place le projet thérapeutique.

### **Les séances de psychomotricité**

Elles se déroulent le plus souvent au sein de « la grande salle de jeux », où se trouve un choix de matériel varié (tapis, cerceaux, ballons, jeux d'équilibre, pâte à modeler, puzzles, perles...). Les séances sont individuelles, la prise en charge se fait au rythme d'une séance par semaine, et dure en général ½ heure. La prise en soins peut être à visée préventive, de stimulation sensorielle, ou rééducative.

### **L'accompagnement éducatif**

L'âge des enfants accueillis (de la naissance à 6 ans) est un âge sensible dans le développement de l'enfant et le maternage y a toute son importance.

L'accompagnement éducatif est mis en œuvre par l'ensemble des professionnels de la maison d'enfants : auxiliaire de puériculture, éducateur spécialisé, moniteur-éducateur, psychologue, psychomotricien, maîtresse de maison.

Le savoir être relationnel et le savoir-faire professionnel sont des qualités indispensables développées au sein de l'équipe pluridisciplinaire de la Pouponnière.

### Maternage et relations individualisées

Chez le très jeune enfant, il est primordial d'établir et de développer autour de l'enfant un environnement suffisamment sécurisant, cohérent, empreint de continuité dans les soins et la prise en charge quotidienne. Ce contexte va offrir à l'enfant la possibilité de se construire une sécurité interne lui permettra de développer sa faculté de penser, d'imaginer, de se représenter le monde.

Le maternage existe sous différentes dimensions : affective et relationnelle, éducative, technique, matérielle. Il existe dans les échanges affectifs individualisés de l'enfant avec l'adulte, dans les soins quotidiens (change, repas, bain, etc...), dans les aménagements du temps et de l'espace pour l'enfant.

### Construction de relations stables et sécurisantes

Les repères établis au sein de l'unité de vie et dans la vie quotidienne vont permettre à l'enfant, en présence de l'adulte, de faire ses propres expériences et découvertes.

Des temps de relation individualisée sont offerts à chaque enfant et les différents professionnels veillent à l'harmonisation et à la cohérence de leurs pratiques.

Les repères dans le temps et dans l'espace sont travaillés. C'est pourquoi l'existence d'une continuité dans la

succession des temps de prise en charge de l'enfant avec le respect de son rythme et de ses besoins est nécessaire (toilette, change, bain, repas, coucher, activités corporelles, ludiques, pédagogiques et éducatives, éveil musical et à la lecture...)

De même, le déroulement de la journée doit être expliqué à l'enfant pour qu'il puisse progressivement se représenter et mémoriser les événements de la journée (école, visite des parents...). Des supports visuels (calendrier ludique, pictogrammes) sont présents dans l'unité de vie pour lui permettre de se construire une meilleure représentation des différentes étapes de sa journée.

Les professionnels aident également l'enfant à acquérir des repères dans l'espace. Une attention particulière est apportée à l'aménagement des locaux et des espaces collectifs de façon à ce qu'ils soient bien identifiés par l'enfant et qu'ils constituent des repères fixes (cuisine, salle du repas, salle d'activités...). Cet aménagement est effectué dans le souci de préserver l'intimité de l'enfant et pensé à dimension humaine avec des espaces chaleureux.

Le travail des repères dans l'espace se fait aussi en symbolisant l'espace personnel et individuel de chaque enfant (son lit, son espace de rangement...) par son prénom associé à une couleur, une forme, son initiale ou autre, permettant à l'enfant de faire le lien rapidement entre le symbole et son prénom.

### **Les activités éducatives et pédagogiques**

Ces activités sont mises en place pour l'éveil et la curiosité du tout petit. Il s'agit d'accompagner l'enfant dans son développement psychomoteur global, de favoriser l'expression de ses potentialités et de découvrir différents supports ludiques, pédagogiques.

Elles ont aussi pour objectifs d'aider l'enfant dans le développement langagier, dans l'apprentissage de comportements sociaux tels que les règles, les interdits, les lois, les obligations, le respect des autres, des objets..., et dans l'apprentissage de l'autonomie de vie quotidienne.

Au travers de ces activités éducatives et pédagogiques, les professionnels observent le comportement de l'enfant, évaluent ses capacités, ses difficultés éventuelles et ses progrès.

Ces différents supports amènent parfois l'enfant à extérioriser son vécu et les professionnels à une meilleure appréhension de la situation et pour affiner le projet de l'enfant.

Des ateliers sont mis en place quotidiennement par les professionnels selon un calendrier d'actions éducatives et définies en équipe pluridisciplinaire dans le projet personnalisé de l'enfant.

Différents ateliers sont organisés pour :

- Développer le langage et l'expression orale par la lecture de livres, de contes, de comptines, grâce à l'éveil musical, aux jeux de société (petits chevaux, dominos, lotos, memories...), à l'évocation de la météo, aux jeux sonores, aux marionnettes...
- Favoriser l'éveil sensoriel avec l'utilisation de livres et de jouets tactiles, sonores et visuels
- Travailler la préhension fine, la dextérité manuelle, la latéralisation avec de la peinture aux bouchons, à l'eau, gouache, pinceaux, doigts, encastrements, puzzles, emboîtement, le graphisme (coloriage, dessin libre), les

algorithmes, pâte à modeler, pâte à sel, manipulation semoule, pâtes, maïzena..., jeux d'eau.

- Enrichir l'imaginaire et la créativité de l'enfant :
  - Par les jeux symboliques : garage, ferme, dînette, poupées, déguisements
  - Par les jeux libres pour laisser libre cours à sa spontanéité, l'envie de faire soi-même : tapis de jeux, tableau d'exploration
  - Développer la motricité de l'ensemble du corps par des parcours moteur, trottinette, tricycle, toboggan, vélos, balançoires, tracteurs, piscine
  - Travailler la socialisation et la découverte de l'environnement extérieur grâce à des promenades en forêt, à la plage, dans les magasins, visite d'une ferme, de serres, de musée, participation à des fêtes locales...
  - Renforcer l'estime de soi par le biais de temps individuels de bien-être et de détente grâce à des séances de massage dans un espace adapté.
  - Respecter les consignes, réinvestir son corps, se détendre dans le cadre de l'activité piscine.

### **L'ouverture de l'enfant vers l'extérieur**

Il s'agit ici de permettre à l'enfant de créer des liens à l'extérieur de l'établissement. Lorsque l'enfant a établi des relations suffisamment stables et confiantes avec les adultes au sein de la maison d'enfants, lorsqu'il s'est forgé un « sentiment continu d'exister », il lui est possible d'investir un autre monde.

Une fois les besoins de l'enfant repérés en termes de socialisation, une ouverture vers l'extérieur va s'engager par la fréquentation de nouveaux lieux comme la bibliothèque, la ludothèque, la piscine, etc. Progressivement et parallèlement, l'enfant découvre la crèche, la halte-garderie, le centre de loisirs et les clubs sportifs, les séjours à la ferme, les rencontres inter établissements.

L'enfant enrichit son environnement relationnel, développe son autonomie personnelle et l'acquisition de savoirs grâce à l'école.

La scolarité est adaptée en fonction du projet personnalisé. Ce fonctionnement ne le met pas en difficulté dans un contexte de placement déjà compliqué. Afin d'organiser au mieux les échanges avec les enseignants et la directrice, deux référents écoles sont identifiés dans l'équipe. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des enseignants. Les parents sont associés aux différentes décisions devant être prises dans le cadre de la scolarité et sont invités aux rencontres scolaires (équipe de suivi scolaire). Ils sont sollicités pour la signature de documents ou autorisations (sorties pédagogiques, photos de classe...).

#### La ferme

Les séjours à la ferme offrent à l'enfant la possibilité de découvrir et de se familiariser avec les animaux, de quitter le collectif et vivre au rythme d'une famille, d'assurer la continuité d'un lien qu'il pourra conserver à son départ de la Pouponnière.

#### Le Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH)

La proposition d'inscrire un enfant au CLSH est prise en équipe lors de réunions de synthèses durant lesquelles sont élaborés les projets personnalisés. La proposition est ensuite soumise aux parents lors d'une concertation. L'accord et la signature de ces derniers sont nécessaires pour l'inscription.

#### La structure multi-accueil

L'accueil de l'enfant en structure multi-accueil est proposé en réunion de synthèse durant laquelle est élaboré le projet personnalisé de l'enfant. L'équipe échange ensuite en concertation avec les parents. Les parents signent les documents permettant l'inscription de leur enfant.

#### Les clubs et associations sportives

Ces inscriptions dans les clubs ou associations sportives contribuent à la socialisation des enfants. Cela permet de

découvrir d'autres règles de vie, d'expérimenter une activité sportive ou un loisir de façon régulière, parfois en extérieur, où ils peuvent rencontrer des enfants et adultes dans un contexte différent. Les enfants peuvent ainsi être inscrits en club de danse, de football...

#### Le soutien à la fonction parentale

La Pouponnière favorise la place des parents sans les juger, en tenant compte du cadre posé par les référents ou par le juge des enfants. Le soutien à la fonction parentale est assuré grâce à :

- Un dialogue permanent avec les parents
- Leur participation à la prise en charge de l'enfant, à la construction de son projet et aux décisions le concernant (échanges sur la vie de l'enfant au quotidien, les rendez-vous médicaux, la scolarisation...)
- La participation au transport de l'enfant aux visites avec leurs parents sur l'extérieur ou au domicile accordés par le juge des enfants.
- Des appels téléphoniques, courriers, photos, cahier de « liaison »
- Leurs participations à diverses animations, aux Conseils de Vie Sociale, à chaque concertation.
- Les visites médiatisées :

Elles sont organisées par la MDS en dehors de l'établissement. Un référent socio-éducatif est présent dans le « faire-avec » les parents, et les accompagne durant toute la visite.

Lorsque la relation avec l'enfant est perturbée, cette médiatisation est importante pour accompagner et favoriser les échanges entre les parents et leur enfant. Ces rencontres, avec la présence d'un tiers, vont permettre :

- A l'enfant d'être soutenu et protégé face aux difficultés parentales
- Aux parents d'être repositionnés dans leur rôle et fonction, d'être sensibilisés à la réalité de leur enfant.

Ces visites font l'objet de comptes-rendus qui peuvent être transmis à la demande de la Pouponnière dans le cadre de la rédaction du projet personnalisé.

### **La préparation à la sortie**

Plusieurs solutions de sortie de la Pouponnière sont possibles :

A partir d'une décision du juge, par le biais d'une main levée de placement et en fonction du projet personnalisé, l'enfant retourne vivre dans sa famille ou chez un tiers digne de confiance ou encore fait l'objet d'une procédure d'adoption.

Si le juge maintient la prolongation du placement, une orientation chez une assistante familiale ou dans un autre établissement est envisagée en fonction du projet personnalisé et en concertation avec les RSE.

Afin de concrétiser le projet de vie, un planning de préparation est proposé aux personnes destinées à accueillir l'enfant de telle sorte qu'il vive sereinement cette nouvelle situation. Le planning reprend les différents temps du quotidien de l'enfant pour organiser cette transition.

Ainsi, le planning reprend les temps de jeux, de goûter, de bain, de sorties sur l'extérieur, de sorties à la journée dans son nouveau lieu d'accueil puis les temps d'hébergement progressifs. Afin de respecter au mieux le rythme de chacun des enfants, ce planning d'adaptation peut soit être rallongé soit écourté en fonction des observations réalisées.

### **L'organisation interne et les prestations en Accueil de Jour**

Actuellement la tension sur les places en structure d'accueil et en famille d'accueil engendre une difficulté dans l'exécution immédiate des ordonnances de placement.

L'Accueil de Jour propose un accueil en journée dans des locaux adaptés avec un accompagnement bienveillant par une auxiliaire de puériculture. Cet accueil sécurisé est une transition jusqu'à un nouveau lieu d'accueil.

Le professionnel prend en compte les besoins de l'enfant, propose des activités en lien avec son développement, l'aide à mieux vivre la séparation et transmet au cadre qui fait le relai auprès du référent socio-éducatif les problématiques observées lors de l'accueil.

Les comptes-rendus des activités sont réalisés dans l'outil OGYRIS ainsi que les transmissions.

### **L'organisation interne et les prestations sur le Dispositif d'Accompagnement des Familles**

Depuis juillet 2023, la Pouponnière déploie progressivement un dispositif d'accompagnement de la famille élargie (fratrie, grands-parents, oncles...). L'objectif est de maintenir les liens familiaux des enfants accueillis en famille d'accueil et en MECS.

L'établissement propose des visites médiatisées ou semi-médiatisées dans un lieu neutre et adapté aux enfants.

Le dispositif fonctionne du mardi au samedi sur 45 semaines et propose 21 créneaux de 1h par semaine. Les rencontres se font selon un planning établi.

### **L'organisation interne et les prestations sur le Dispositif d'Attente Active**

Ce Dispositif s'adresse à des parents dont l'enfant est en attente d'un parcours de soins et qui rencontre des difficultés diverses pouvant mettre en danger la santé, la sécurité, et l'intégrité de l'enfant.

Les groupes constitués de 4 familles maximum intègrent des ateliers sur 7 territoires du Boulonnais à raison d'un à deux ateliers programmés mensuellement sur chaque site de 9h à 11h.

Ces ateliers sont animés par l'éducatrice référente du DAA qui forme un binôme avec un des membres de l'équipe pluridisciplinaire (art-thérapeute, sophrologue, ergothérapeute, psychomotricienne, orthophoniste, éducateur spécialisé).

Les activités proposées sont identiques pour l'ensemble des familles et sont renouvelés toutes les 20 minutes. Elles sont réparties en 3 thématiques : la motricité fine, la motricité globale, l'éveil.

La séance se termine par un retour au calme avec une lecture de conte ou un temps de relaxation et fait l'objet d'un compte-rendu rédigé par le binôme de professionnels et intégré dans le dossier OGYRIS.

Ces groupes permettent de :

- Travailler les relations parents/enfants au travers du jeu, de la relaxation etc..
- De développer et soutenir les capacités éducatives des parents
- De réaliser des observations sur le développement de l'enfant et amener les parents à mieux le comprendre
- Maintenir ou recréer le lien familial
- Apporter un autre regard dans un lieu neutre, chaleureux, sans connotation de soins ni de jugement
- Servir de levier à l'investissement des parents

## 4.4 LES MOYENS MATERIELS

### **Les locaux mutualisés La Pouponnière / Le Dispositif d'Accompagnement des Familles / L'Accueil de Jour**

- Une cuisine centrale,
- Une salle à manger,
- Une salle de réunion. Cette pièce contient également une bibliothèque pour enfants et les documentations professionnelles,
- Une salle de psychomotricité utilisée également pour les visites parentales DAP / Pouponnière,
- Une salle de bains « espace bien être »
- Un espace cuisine destinés aux visites de familles,
- Un bureau pour la psychologue et de la psychomotricienne
- Deux salons d'accueil pour les visites avec fauteuils, tables, placard, rangements matériels,
- Une zone administrative avec les différents bureaux (direction, secrétariat, un lieu d'archivage)

- Un espace jardin,
- Quatre véhicules.

### **Les locaux de l'Internat**

Les locaux sont adaptés à l'accueil de jeunes enfants. L'intérêt de ces locaux est d'offrir un cadre à dimension familiale, sécurisant et contenant pour l'enfant et où chacun trouve ses repères.

- 7 chambres avec des placards de rangement, étagères : les professionnels font en sorte que chacun des enfants puisse personnaliser son espace avec ses effets personnels, photos,
- Une salle à manger avec une kitchenette pour permettre de réchauffer les repas,
- D'organiser des activités culinaires ou éducatives (gâteaux, crêpes...),
- Un espace bébé,
- Une salle de bains (table de changes, baignoire, casiers de rangements, armoire à pharmacie),
- Des sanitaires,
- Une salle de jeux où sont aménagés différents espaces de jeux tels que le coin poupées, le coin garage... Ces espaces sont indispensables et permettent à l'adulte d'observer l'enfant dans des temps de jeux libres,
- 1 salon d'accueil pour les visites avec fauteuils, tables, coin jeux

### **Les locaux du Dispositif d'Accompagnement des Familles**

- Cuisine
- Salle de jeux
- Salle de bains
- Salon accueil parents / enfants

### **Les locaux de l'Accueil de Jour**

Une salle dédiée équipée de coins cuisine, sommeil, change, jeux est disponible sur les temps d'accueil.

### **Les Extérieurs**

Les enfants peuvent également aller jouer dans le jardin ou sur la terrasse annexée à la salle à manger où sont disposés des jeux adaptés aux jeunes enfants (toboggan, balançoire...).

L'établissement dispose de quatre véhicules pour toutes les activités extérieures.

## **4.5 ANCRAGE DES ACTIVITES SUR LE TERRITOIRE**

### **Les partenariats liés aux missions**

La Pouponnière s'inscrit dans le travail en réseau afin d'apporter un soutien à l'enfant et à la parentalité. Le travail en réseau vise à répondre à la complexité des problématiques éducatives et sociales. L'établissement peut être amené à contacter différents partenaires pour assurer et coordonner un suivi et permettre d'entreprendre des démarches conjointes. Le partenariat est un dispositif de travail entre plusieurs services et/ou institutions qui définissent un objectif commun en direction du bénéficiaire et/ou de sa famille. Afin d'atteindre cet objectif partagé, chacun en coordination, met en œuvre les moyens et outils spécifiques à son champ d'intervention.

Les premiers interlocuteurs et partenaires dans le cadre de l'accueil des enfants sur l'établissement sont :

#### **Le procureur de la république,**

Il peut décider en urgence du placement d'un enfant dans le cadre d'une ordonnance de placement provisoire d'urgence. Charge au juge des Enfants de prendre le relais de la situation dans les quinze jours suivant la mise en place de cette procédure.

#### **Le T.G.I et en particulier les Juges des Enfants,**

Ils prennent la décision de confier l'enfant au conseil départemental. Ils s'appuient sur les écrits professionnels

durant toute la durée de l'accueil de l'enfant.

### **Le Conseil Départemental, par le biais des maisons du département solidarité**

Les référents sociaux éducatifs sont nos interlocuteurs dans le déroulé du placement de l'enfant. Ils participent aux réunions de concertation avec les professionnels de la MECS durant lesquelles sont évoqués les objectifs du projet personnalisé de l'enfant accueilli.

### **Les services TISF**

Certaines familles bénéficient des services de travailleuses familiales (Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale) au sein de leur domicile. Cette intervention leur permet d'être soutenues dans la gestion du quotidien (la relation à leur enfant, l'entretien du domicile, etc...). Elles informent les travailleurs sociaux de leurs observations au sein du domicile familial.

Afin de permettre un échange régulier et constructif, les TISF sont conviées aux réunions de concertation.

### **L'éducation Nationale**

La scolarisation des enfants à l'école communale de Baincthun amène l'équipe à entretenir des relations quotidiennes avec le corps enseignant.

Des points réguliers sont faits avec la directrice et les enseignants de l'école.

Des points informels sont également effectués régulièrement à la sortie des classes durant lesquels les professionnels de la Pouponnière peuvent échanger avec les enseignants quant à l'évolution de l'enfant dans ses apprentissages et dans son comportement.

L'équipe pluridisciplinaire participe également aux réunions de l'Equipe de Suivi de Scolarité pour les enfants bénéficiant d'une Auxiliaires de Vie Scolaire et aux sorties scolaires.

### **Les Assistantes familiales**

Dans le cadre de l'accompagnement à la réorientation de l'enfant en famille d'accueil, l'équipe pluridisciplinaire accorde une attention particulière aux relations entretenues avec les assistantes familiales. Des temps d'échanges sont organisés. Un calendrier d'adaptation est mis en place et réajusté en fonction des besoins de l'enfant de la famille d'accueil. Les assistants familiaux sont guidés par l'équipe de la Pouponnière pour accompagner l'enfant dans cette transition.

### **Le CAMSP et les CMP**

L'établissement entretient une étroite collaboration avec ces structures qui permettent d'apporter une complémentarité, une expertise et un suivi médical afin d'améliorer l'accompagnement des enfants.

### **La commune de Baincthun**

Ce partenariat s'exprime essentiellement par :

L'inscription d'enfants à la cantine et au CLSH

L'intervention ponctuelle des services techniques,

Le prêt de salle pour des manifestations institutionnelles

### **L'ouverture sur les ressources locales**

L'établissement est pleinement inscrit dans le territoire du Boulonnais et ouvert à son environnement.

L'équipe pluridisciplinaire s'appuie donc sur les ressources locales offertes :

- La participation à des activités socioculturelles, ludiques ou sportives (cinéma, musées, piscine, par de jeux...),
- Les achats dans les commerces de la commune ou des environs proches (pharmacie, optique, coiffeur, vêture, repas à l'extérieur, ingrédients pour atelier culinaire),
- L'intervention de prestataires extérieurs pour l'entretien général des bâtiments et des espaces verts.
- Le recours à des professionnels de santé libéraux du territoire : ostéopathe, orthophoniste, kinésithérapeute, dentiste.

- La prise en charge médicale des enfants par un médecin généraliste via une convention.

Les professionnels s'appuient sur le territoire pour travailler la socialisation au travers d'activités extérieures. En effet, au travers des balades en bord de mer ou sur les bords de la Liane, le territoire est un vivier permettant aux enfants de découvrir le monde extérieur et de s'ouvrir aux autres.

---

# QUALITE & BIEN-TRAITANCE

---

PROJET D'ETABLISSEMENT 2024-2028



## 5.1 Démarche Qualité & développement durable

### La démarche qualité au service de l'accompagnement

Depuis 2008, l'établissement a mis en place une démarche qualité, afin d'assurer le perfectionnement et la sécurité de l'accompagnement proposé aux usagers par une amélioration continue des pratiques et organisations professionnelles. L'objectif à atteindre est d'harmoniser les méthodes, les outils et assurer la conformité des pratiques en lien avec les directives associatives, les lois et obligations de notre secteur d'activité. Cette volonté s'inscrit également dans le cadre de la loi 2002-2 et des recommandations de l'HAS.

### Des moyens et des outils dédiés à la démarche

Un comité qualité (COQUAL) composé de Référents qualité, du Directeur du Département Enfants/Adultes, du Responsable qualité et gestion des risques est animé par l'Adjointe de Direction de la structure toutes les 6 semaines. Le COQUAL a pour mission de faire un point sur le système documentaire, de suivre l'analyse des événements indésirables et de coordonner les actions à mener par les groupes de travail. Les membres de ce comité qualité ont un rôle essentiel de partage et de communication sur la démarche auprès de leurs collègues.

Pour faciliter la mise en œuvre de la démarche d'amélioration, l'établissement dispose d'un logiciel de pilotage de la gestion de la qualité Ageval. Il vient soutenir le management par la qualité.

AGEVAL est accessible par tous les professionnels, à partir d'un identifiant et d'un code personnel, y compris à distance. AGEVAL permet d'investir de nombreux axes qualité tels que la gestion documentaire, les plans d'actions, les déclarations d'événements indésirables et leur analyse, le recueil de la satisfaction des usagers comme des professionnels, les audits et la gestion des risques...

### L'évaluation de l'établissement

La loi du 24 juillet 2019 a fait évoluer les modalités de l'évaluation externe dans les établissements sociaux et médicosociaux. Sur la base d'un référentiel élaboré par la Haute Autorité de Santé, les établissements mènent

désormais leur évaluation tous les 5 ans. Il appartient à l'autorité de contrôle (ARS) de déclencher celle-ci selon un calendrier qu'elle établit. Elle se réalisera au Xème trimestre 2024.

L'établissement/service avait effectué sa dernière évaluation interne en 2018 et des axes d'amélioration avaient alors été priorisés. Ce dispositif aujourd'hui disparaît et les modalités de la démarche qualité apparaissent chaque année au rapport d'activité de l'établissement.

### Les réclamations et satisfaction des usagers et des familles

Le recueil de la satisfaction repose sur les échanges entre professionnels et familles, les observations menées, les échanges dans les réunions du CVS qui doit bien remplir ses missions.

Le recueil des plaintes et réclamations s'appuie à la fois sur le CVS mais également sur un registre obligatoire disponible au secrétariat permettant aux usagers, familles et visiteurs de les y consigner ils peuvent aussi y faire figurer des éléments de satisfactions. L'outil a été présenté au CVS. Dès qu'une réclamation est enregistrée sur ce document, la Direction de l'établissement ou du service y apporte une réponse.

### Démarche de développement durable

L'Association Cazin Perrochaud souhaite affirmer son engagement dans le déploiement de pratiques respectueuses des principes du développement durable sur les volets, social, économique et environnemental. A ce titre, elle aspire à s'inscrire dans une politique RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). Dans le respect des valeurs associatives, il s'agira pour l'établissement/service de veiller à la qualité de l'accompagnement des usagers ainsi qu'à la qualité de vie au travail des professionnels.

Concernant l'inscription dans une démarche d'écoresponsabilité, en lien avec l'évolution récente du cadre réglementaire (Loi Elan, Egalim2...), les travaux engagés (mise en place méthanisation, réduction du gaspillage alimentaire et tri des déchets, changement des bonbonnes d'eau par des fontaines à eau, gestion du recyclage papier, dématérialisation, mise en place de panneaux solaires, mutation vers des véhicules moins polluants...) ont vocation à se poursuivre.

## 5.2 Démarche Bienveillance

La bienveillance est un concept qui trouve ses fondements dans le respect de la personne, de sa dignité et de sa singularité". Elle est "l'enjeu d'une société toute entière, un enjeu d'humanité".

En cohérence avec ses valeurs, l'Association a donc mis en place depuis 2012 une politique de promotion de la bienveillance.

Plus récemment, dans son projet associatif 2022-2027, l'Association a formalisé ses orientations.

L'orientation n°1 est la promotion de l'autodétermination des personnes accompagnées, c'est-à-dire « la capacité à agir et gouverner sa vie à choisir et prendre des décisions libres d'influences externes exagérées » (Wehmeyer et Sands – 1966).

L'autodétermination est pour nous une valeur indissociable de toute action d'accompagnement, elle est une condition intangible de toute démarche éthique et vient étayer notre démarche de promotion de la bienveillance telle que définie ci-dessous :

« La bienveillance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'utilisateur en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance. ...La bienveillance naît donc d'un équilibre entre un fond commun d'exigences permanentes – celle de répondre aux besoins fondamentaux de l'utilisateur de la manière la plus individualisée et personnalisée possible – et une interprétation puis une mise en œuvre par définition ponctuelles et dynamiques données par les professionnels au sein d'une structure déterminée. La bienveillance se définit par conséquent au terme d'échanges continus entre tous les acteurs : institutions, professionnels, usagers, familles et proches des usagers, bénévoles et parties prenantes ponctuelles de l'accompagnement. Ce n'est qu'au croisement et dans le respect de toutes ces analyses qu'une bienveillance réellement légitime peut se construire au sein

des structures... »<sup>1</sup>

Cette démarche, portée par la direction générale, les directions des établissements et services et les cadres de proximité s'appuie sur des référents et se décline au quotidien dans tous les actes d'accompagnement.

Elle repose sur 5 grands principes définis par la Haute Autorité de Santé (HAS)

### **Une culture partagée du respect de la personne**

L'utilisateur est une personne unique, par son histoire, sa dignité et sa singularité. Chaque personne doit pouvoir trouver une réponse adaptée à ses besoins, ses sensibilités, son parcours de soin et sa trajectoire de vie.

Ce principe est fondé sur l'égalité de dignité de tous les êtres humains, qui figure dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et est réaffirmée dans tous les textes de référence des professionnels du secteur social et médico-social.

Une manière d'être et d'agir des professionnels dans un cadre institutionnel

Cette posture refuse sans concession toute forme de violence et d'abus d'où qu'elle émane. Cela implique que les professionnels soient soutenus et accompagnés dans le sens qu'ils donnent à leurs actes et qu'ils puissent s'appuyer sur une institution qui a défini la démarche de signalement et les mesures correctives.

### **Une valorisation de l'expression de la personne**

Cette valorisation s'appuie sur des outils adaptés favorisant un dialogue respectueux des droits et des choix exprimés par la personne, son représentant légal ou ses proches lorsqu'elle ne peut les énoncer. La possibilité, pour la personne accueillie de désigner une personne de confiance pour l'accompagner dans son parcours, est venue confirmer ce principe.

<sup>1</sup> La Bienveillance : définition et repères pour la mise en œuvre - ANESM

### **Un aller-retour permanent entre penser et agir**

La bientraitance exige à la fois une réflexion collective sur la pratique pour une prise de recul régulière et une mise en acte des mesures que la réflexion collective a mûri et préconisé pour améliorer les pratiques. C'est également une culture de questionnement permanent qui réfute l'accompagnement comme étant uniquement une série d'actes.

### **Une démarche continue d'adaptation à une situation donnée**

La recherche de la bientraitance est une quête sans fin de la meilleure réponse possible à un besoin identifié. Cette recherche suppose une collaboration incessante entre tous les acteurs de la bientraitance et demande la prise en compte du plus grand nombre de paramètres possibles concernant la personne : son identité, son parcours et tout ce qui fait son expérience personnelle dans le monde : rythme, habitat, relations et vie sociale, objets personnels et familiaux, univers de sons ou d'images....

Cette démarche se veut positive et préventive mais ne peut permettre à elle seule d'éviter tout risque de maltraitance dont voici la définition officielle :

« La maltraitance vise toute personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement. Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non. Leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle.

Les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples et associées au sein de ces situations. »<sup>1</sup>

L'Association en a donc organisé la prévention, en s'appuyant sur la démarche qualité et gestion des risques déployée au niveau associatif.

Nous disposons d'un outil dédié à la qualité, le logiciel AGEVAL qui permet le signalement et le traitement des évènements indésirables.

Une procédure dédiée est disponible pour chaque professionnel.

Une charte de confiance également disponible dans AGEVAL formalise nos engagements en faveur des salariés qui signalent les évènements indésirables.

<sup>1</sup> Art. L. 119-1 du code de l'action sociale et des familles ; Art. L.1431-2 du code de la santé publique

---

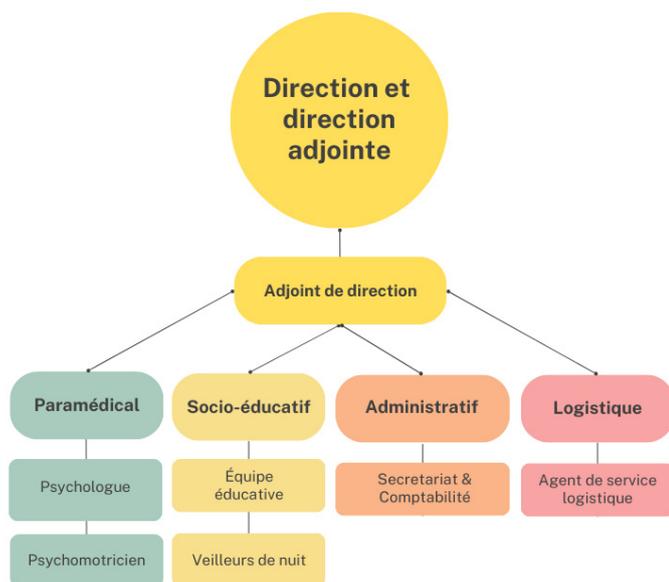
# LES PROFESSIONNELS

---

PROJET D'ETABLISSEMENT 2024-2028



## 6.1 L'organigramme



## 6.2 Les Fonctions et délégations

Le Directeur du Département Social a reçu délégation du Directeur Général de l'Association pour assurer le bon fonctionnement de l'établissement placé sous sa responsabilité. Une feuille de délégation en fixe les contours et limites. Les délégations données au Directeur du Département Social font l'objet d'une évaluation annuelle.

Le schéma d'organisation du Département Social est un document qui reprend la cartographie des interventions du personnel de direction. Il reprend les fonctions de directeur, de directeur adjoint et d'adjoint de direction.

## 6.3 Les professionnels et les compétences

L'équipe d'accompagnement est pilotée par l'adjoint de direction placée sous l'autorité du directeur du Département Social de l'association. Elle est donc sous son autorité directe, dans le plus strict respect de la discrétion, du secret professionnel et des règles éthiques (respect de l'autre, regard positif...). Chacun agit dans un cadre précis, avec une mission explicite et a l'obligation de lui en rendre compte régulièrement. L'équipe est composée de personnel éducatif,

d'accompagnement à la vie quotidienne, paramédical, logistique et administratif.

### Le personnel de direction

Le personnel de direction qui se compose du directeur d'établissement, de la directrice adjointe et de l'adjointe de direction.

L'équipe de direction est garante du projet d'établissement, et des projets personnalisés des enfants accueillis, de la bonne application des lois et des réglementations. Il est responsable de la gestion administrative, financière, humaine, relationnelle et de la sécurité physique et morale.

### Le personnel administratif

Il se compose d'une secrétaire. Elle est la collaboratrice directe du directeur et de l'adjointe de direction d'établissement, en lien avec le comptable et le responsable des ressources humaines du siège de l'association. Elle est chargée d'assurer le secrétariat et de les assister dans la gestion et l'organisation administrative.

### Le personnel éducatif et de vie quotidienne

Elle est engagé dans :

- l'évaluation des acquis de l'enfant
- Une réponse aux besoins de l'enfant
- L'éveil de l'enfant à l'environnement
- Le suivi quotidien, éducatif, médical ou paramédical des enfants
- La mise en œuvre des relations parents-enfants, dans l'accompagnement des familles sur site et dans le dispositif d'accompagnement à la parentalité.

### Le personnel éducatif

Il est actuellement composé d'un éducateur spécialisé, d'un moniteur éducatif. Ensemble, ils mettent en place des activités éducatives et sportives qui répondent aux besoins des enfants identifiés dans les projets personnalisés. Elle accompagne également les parents dans leurs relations avec leurs enfants et dans l'exercice de leur parentalité lors des rencontres dans l'établissement.

### **Le personnel de vie quotidienne**

Il se compose de 6 auxiliaires de puériculture, d'une AES, d'une monitrice et d'un agent de soin. Elles contribuent au développement de l'enfant en menant des actions d'éveil, d'éducation et de stimulations. Elles sont garantes du suivi de santé et chargées de veiller au bien-être des enfants.

En outre, l'équipe vie quotidienne accompagne également les parents dans leurs relations avec leurs enfants et dans l'exercice de leur parentalité lors des appels téléphoniques et lors des consultations médicales.

### **Le personnel de nuit**

Il se compose de 5 agents de soin de nuit. En soirée et la nuit, elles apportent aux enfants une présence sécurisante et rassurante, source d'apaisement pour eux.

Elles assurent la continuité de prise en charge en liaison avec les équipes de jour.

Par leur connaissance du développement psycho-affectif du jeune enfant et de ses besoins, elles veillent à la sécurité et au bien-être des enfants et interviennent à différents moments de la nuit.

Elles prennent en charge par ailleurs un certain nombre de tâches liées à l'entretien courant de l'unité de vie, du matériel, des biberons, et du linge des enfants.

### **Un psychologue**

Le psychologue conçoit, pour une prise en charge globale de la cellule familiale, des actions préventives et curatives au plan individuel et/ou familial. Il est garant, pendant la durée du placement de :

- L'attention portée au développement psychique de l'enfant, à son évolution psychologique
- L'élaboration des projets de soutien à la fonction parentale dans le cadre de l'accompagnement des parents.

Concernant le lien familial, il s'assure que la relation parents-enfant mise en place soit structurante et préserve ainsi l'intérêt de l'enfant. Il participe à chaque fois que cela est possible aux différentes réunions concernant l'enfant et sa famille (synthèses, concertations au sein de l'établissement

ou à l'extérieur avec les différents partenaires). Il partage, lorsque cela s'avère nécessaire, l'évaluation psychologique de l'enfant avec des services extérieurs (notamment les services sociaux) ainsi qu'avec l'école, s'il existe un projet de scolarisation.

### **Un psychomotricien**

Le psychomotricien est un professionnel de la santé qui intervient dans le dépistage, la prévention et le traitement des troubles psychomoteurs. C'est un professionnel paramédical, qui intervient sur prescription médicale. Il a pour rôle d'aider l'enfant à prendre conscience de son corps, et ainsi à mieux le maîtriser.

Pour chaque enfant entrant à la Pouponnière, le psychomotricien réalise un bilan psychomoteur, qui montre la nécessité ou non d'une prise en charge. Il est chargé de l'évaluation du développement psychomoteur de l'enfant et de son évolution qu'il consigne dans des bilans intermédiaires et dans un bilan de fin de prise en charge.

Son rôle est, non seulement, de prendre en charge l'enfant individuellement ou en groupe, mais aussi, d'aider l'équipe dans la mise en place de réponses aux carences de développement éventuelles observées (y compris dans l'aménagement des espaces de l'unité de vie).

Le projet thérapeutique en psychomotricité fait partie du projet personnalisé de l'enfant, et se fait en étroite collaboration avec les autres professionnels.

Le psychomotricien participe aux projets des enfants par le biais de comptes-rendus de ses séances sur le calendrier et de rédaction de points d'évaluation intermédiaire suite au bilan initial.

### **Le personnel logistique**

Il se compose d'une maîtresse de maison chargée pour l'essentiel de sa mission de l'entretien courant des locaux. Elle respecte la législation en vigueur en matière de sécurité et d'hygiène. Elle peut renforcer l'équipe éducative dans la gestion du quotidien.

## 6.4 L'interdisciplinarité

### Une équipe pluridisciplinaire

Elle est composée de différents professionnels formés à l'accompagnement du jeune enfant et de sa famille. Elle est garante du respect de l'enfant dans sa globalité et de l'élaboration du projet personnalisé.

Sa spécificité est d'offrir un plateau technique complet dédié à la petite enfance en complément des autres dispositifs existant sur le territoire. Par leurs compétences spécifiques, les professionnels répondent aux différentes problématiques rencontrées lors de l'accueil de l'enfant.

### Le travail d'équipe autour du projet de l'enfant

Chacun a une mission directe ou indirecte auprès de l'enfant, participe à son développement, sa construction psychique, au maintien ou au rétablissement de sa santé, à son bien-être dans l'accueil ainsi qu'à l'accompagnement des relations entre l'enfant et sa famille.

Ce travail s'effectue grâce à la formation qu'ont reçu les professionnels, et grâce aux espaces de dialogue et de communication existants.

Afin d'agir en toute complémentarité, d'articuler et de réguler le travail de chacun, pour adapter la prise en charge de chaque enfant, diverses instances existent au sein de la Pouponnière :

#### Des réunions :

- Réunions de projets personnalisés où sont mis en place, réfléchis et évalués les projets personnalisés des enfants,
- Réunions hebdomadaires de fonctionnement où les différents événements de la semaine s'organisent, où les actions auprès des enfants et des familles se coordonnent,
- Réunions d'équipe mensuelles avec échanges autour des pratiques professionnelles afin d'améliorer l'accompagnement des enfants.

Des concertations semestrielles avec les différents partenaires sociaux, la famille et la Pouponnière permettent :

- De faire le point sur la situation de l'enfant et de ses parents,
- D'évaluer les compétences de la famille,
- D'élaborer de nouveaux objectifs d'accompagnement dans le cadre du projet personnalisé.

#### Tableaux d'affichages

Ces tableaux sont présents à l'entrée du service. L'un affiche des plannings du personnel et les comptes rendus de diverses réunions. L'autre affiche les notes d'informations de la direction au personnel et les diverses recommandations / réglementations / Charte.

### Le partage de la référence au sein de La Pouponnière

Cette interdisciplinarité se retrouve dans le partage de la référence de la situation de l'enfant. Un éducateur, une auxiliaire de puériculture sont nommés référents de l'enfant. Dans un souci de continuité, une surveillante de nuit est associée à ce binôme. Les référents de l'enfant l'accompagnent dans toutes les étapes de placement. Ils sont les interlocuteurs privilégiés de la famille et des intervenants extérieurs.

Plusieurs missions leur incombent selon leurs champs de compétences :

- Participer à l'accueil et ses formalités
- Assurer la présence aux audiences, aux différentes concertations ou réunions de projet personnalisé concernant l'enfant ainsi que la rédaction des notes d'entrée, d'évolution ou de séjour
- Avoir une connaissance plus fine de la situation de l'enfant
- Favoriser son intégration
- Permettre à l'enfant d'exister en tant que sujet à part entière au sein du groupe
- Être garant du projet personnalisé et du suivi quotidien et global de l'enfant (suivi médical, scolaire, achats de vêtements, hygiène...)

## 6.5 Le soutien aux professionnels

### La Supervision

La Supervision s'inscrit dans la prévention des risques psychosociaux. C'est un espace offert au salarié afin qu'il puisse réfléchir sur ce qu'il met en jeu en tant que professionnel dans sa pratique quotidienne auprès des usagers. Cet espace, à partir d'une pratique quotidienne, capitalise l'expérience en la reliant à des concepts théoriques.

Un autre objectif de la supervision est de développer la capacité des membres de l'équipe à échanger, à se questionner, à réfléchir sur leur pratique professionnelle.

Elle peut prévenir des situations potentielles ou avérées de souffrance grâce à la possibilité laissée au professionnel d'exprimer son vécu. C'est également un espace ressource essentiel quand l'équipe doit faire face à des événements difficiles. Elle se veut contributive de l'amélioration de la qualité de vie des enfants accueillis mais également de la qualité de vie au travail.

### La formation professionnelle

Elle s'inscrit dans les orientations associatives reprises par le Directeur dans le plan de formation de l'établissement. La formation est un outil indispensable à l'amélioration des pratiques professionnelles et au développement des connaissances théoriques du salarié.

Elle permet au salarié d'acquérir une qualification, une reconnaissance de ses compétences professionnelles au sein de son équipe et de l'établissement. Le salarié peut, en se formant, faire évoluer ses compétences et être acteur de son évolution professionnelle.

La formation peut être individuelle ou collective, à la demande du salarié ou de l'employeur, en fonction des besoins de l'établissement ou des besoins du professionnel pour améliorer sa pratique et son professionnalisme. Les formations collectives permettent de fédérer l'équipe

autour d'un même thème, de partager les expériences professionnelles.

### Réunions avec les représentants du personnel

L'expérience des salariés participe à la qualité de vie au travail. Elle peut être individuelle ou collective et participe au dialogue social tant au sein de l'Association que de l'établissement.

Pour ce faire, il existe une instance représentative du personnel (délégués du personnel) qui se réunit mensuellement avec la direction de l'établissement afin de transmettre les revendications des salariés, mais aussi pour transmettre des informations sur la vie de l'établissement (comptes administratifs, budgets prévisionnels, plan de formation, congés payés, etc...).

Cette instance est également en charge des questions relatives à la santé et à la sécurité des salariés.

### Expression collective des salariés

Elle existe sous différentes formes : participation des salariés aux groupes de travail, aux comités, aux assemblées générales du personnel, à des réunions d'organisation du travail. Cette expression collective a pour objet de définir les actions à mettre en œuvre pour améliorer les conditions de travail et l'organisation de l'activité des professionnels au sein de l'établissement.

### Expression individuelle des salariés

Elle se retrouve dans divers entretiens :

- Professionnels bisannuels
- De milieu de carrière
- De fin de carrière
- De reprise après une absence de longue durée quel qu'en soit le motif
- De milieu de période d'essai
- De fin de période d'essai
- Chaque salarié peut aussi, à tout moment, solliciter un entretien avec la direction de l'établissement.



CAZIN PERROCHAUD  
association

association reconnue d'intérêt général

42 avenue Charles Roussel

62600 Berck-sur-Mer

03 21 89 17 20

[association@cazinperrochaud.fr](mailto:association@cazinperrochaud.fr)

[www.cazinperrochaud.fr](http://www.cazinperrochaud.fr)